



Cet atelier rappellera **les principes de la brevetabilité des inventions biotechnologiques en France et en Europe** et expliquera les différences d'appréciation entre les offices européen et américain.

Sera notamment abordée (en fonction des domaines d'activité des participants),

- la brevetabilité des gènes et séquences, des cellules souches,
- des méthodes de traitement thérapeutique ou chirurgical (cas particulier des médicaments),
- des méthodes de diagnostic (médecine personnalisée),
- des protéines (notamment des anticorps thérapeutiques),
- des animaux et des plantes (procédé essentiellement biologique, variétés végétales, races animales).

Ce dernier atelier de l'année sera animé par **Véronique Duranthon**, Ingénieur brevet à l'Institut national de la propriété industrielle

Après un doctorat en biologie, Véronique Duranthon a travaillé dans une entreprise en tant qu'analyste des demandes de brevets en biotechnologies des principaux offices PI mondiaux dans le cadre de la production d'une base de données. Depuis 20 ans, elle est ingénieur brevet à l'INPI et a en charge l'examen des demandes de brevets en biotechnologies. Elle effectue des sensibilisations à la protection des innovations par les brevets dans les universités et les PME de son secteur.

Elle illustrera ses propos avec des exemples issus de la jurisprudence.

Des **rendez-vous individuels** pour vous **aider sur votre stratégie de propriété intellectuelle** peuvent être fixés le jour de l'atelier.

Lieu : Bâtiment Cap Océan 525 avenue Alexis de Rochon Site Pointe du Diable 29280 Plouzané

Inscription ICI

Pour tout renseignement : veuillez contacter Sandra Guyodo par mail à sandra.guyodo@tech-brest-iroise.fr ou par téléphone 02 98 05 63 12

